



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

COMITE SYNDICAL

MERCREDI 23 MARS 2022 – 18H30

SALLE DES FETES – SOUESMES

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAULT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Comité syndical du mercredi 23 mars 2022 18h30 salle des Fêtes de Souesmes

Le Président du Pays de grande Sologne ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30 :

- Il remercie Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale pour sa présence,
- Excuse Christophe THORIN, Délégué et Président du Pays Val de Cher Romorantin retenu par un comité de programmation Leader ; ainsi que le trésorier de Romorantin.
- Il annonce que Monsieur Stéphane LEROY, maire de Selles-Saint-Denis, a donné pouvoir à Monsieur Philippe BENGHEZAL.
- Il fait ensuite appel à candidature pour nommer **un secrétaire de séance**. Madame Catherine LUNEAU, représentant la communauté de communes Sologne des Rivières, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Il soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022 à Chaumont-sur-Tharonne.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : Adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2021
- 2- Présentation et approbation du budget primitif 2022
- 3- Délibérations courantes pour l'année 2022 (adhésions, demande subvention Leader, coopération décentralisée)
- 4- Informations et questions diverses : rendez-vous CRTE en sous-préfecture le 10 mars dernier, copil sportif, copil communication, point CRST.

Avant de présenter les comptes de gestion et administratif, le Président rappelle aux élus du comité syndical la nécessité de signer les registres du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 à l'issue des votes et de la séance de ce soir.

1. COMPTE DE GESTION/ COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- Le compte de gestion et le compte administratif sont en cohérence.
- La note de synthèse du compte administratif 2021 a été communiquée au préalable aux élus du comité syndical par mail le lundi 14 mars dernier.
- Il est à noter que l'année 2021, touchée par la crise sanitaire de la COVID-19, a impacté l'ensemble des projets et des études prévus par le syndicat mixte du Pays (report en 2022).

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Président indique que :

Balance générale 2021 :

- Investissement : - 11 038,47 € (SCoT)
- Fonctionnement : + 133 301,24 €
- Solde-report en fonctionnement pour 2022 : + 122 262,77 €

Le solde provient :

- de subventions régionales et européennes supérieures au prévisionnel (LEADER),
- d'une facturation du poste mutualisé avec la chambre d'agriculture inférieure aux prévisions,
- de projets de promotion territoriale non réalisés en raison de la crise sanitaire,
- d'études non menées dans le cadre du CRST (ex : CLS).

Le Président rappelle que le détail des dépenses du compte administratif 2021 par compte est présenté page 7 de la note de synthèse du BP.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 : DEPENSES TOTALES 247 357,39 €**

Charges à caractère général (chapitre 11) : 45 303,98 €.

Il s'agit par exemple du loyer, maintenance informatique, fournitures, prestations extérieures, location voiture, essence, déplacements, mutualisation du poste avec la chambre d'agriculture, assurances, études, ...

Charges de personnel (chapitre 12) : 202 050, 97 €.

Pour 2021 : fin de contrat de Sophie Leroy, animatrice de territoire. Le Pays compte également une directrice, une cheffe de projet développement du territoire et contractualisations, et une assistante de direction.

A noter le recours à un vacataire pour 3 h par mois environ pour le suivi technique du SCoT, Monsieur Alain DELARBRE.

65 : Autres charges : 2,44 € (arrondis des prélèvements à la source)

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 : RECETTES 380 658,63 € :**

Pour le Pays de grande Sologne, il existe principalement deux types de recettes :

- Les **contributions des membres** : communauté de communes, communes, Département. La contribution de ces membres (communes, communautés de communes) est calculée à partir de la population et du potentiel fiscal des communes.
- Les **subventions** : principalement du Conseil régional, de l'Union européenne et de l'Etat.

Aucune recette du Pays de grande Sologne ne vient d'un produit direct issu de la fiscalité locale.

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2020 : **84 039,27 €**

64 : Remboursements rémunération : **70 036,07€**

74 : dotations, subventions et participations : **226 582,60 €**

7472 : Région : **50 000 €** (participation salaires agents du Pays)

7473 : Département : **27 000,00 €**

74741 : Communes et groupements : **80 000,00 €**

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : **38 284,00 €**

7481 : Attribution sur versement : **31 298,60 €** (fonds européens/subvention Région)

75 : autres produits de gestion courante : **0,69 €**

Les recettes du compte administratif 2021 s'élèvent à **380 658,63€** soit 5 996,29 € de plus que prévus au BP 2021.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 : DEPENSES 14 319,07 €**

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : **11 535,07 €** (Scot + logiciels)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : **2 784,00 €** (2 ordinateurs portables)

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 : RECETTES 3 280,00 €** (résultat reporté)

Soit un résultat d'investissement négatif de - 11 038,47 € (compensé par un excédent en fonctionnement).

Délibération compte de gestion (n°2022-07) :

Le Président indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Le Président soumet au comité le vote du compte de gestion 2021.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président quitte la salle provisoirement et laisse la parole à Monsieur Alexandre AVRIL, 2e Vice-président en charge des finances. Il demande s'il y a des objections ou des remarques. Aucune remarque n'est formulée. Il soumet ensuite aux élus du comité syndical le vote du compte administratif.

Délibérations compte administratif (n°2022- 08) :

En l'absence du Président, Monsieur AVRIL soumet le compte administratif 2021 au vote du comité.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le Président rejoint ensuite la salle, remercie le comité pour sa confiance. Il remercie également Madame Agnès THIBAULT, 1^{re} Vice-présidente, Monsieur Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président, et les agents du Pays pour le travail réalisé, puis il poursuit la séance.

2. BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président rappelle l'envoi le 14 mars dernier de la note de synthèse du budget primitif 2022, avec tableau simplifié de la proposition de BP (page 7) et le tableau de répartition de contributions des membres.

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2022 :

A la suite du débat d'orientations budgétaires du 21 février dernier, il est proposé la répartition suivante :

- Section de fonctionnement : **416 286,77 €**, ce qui correspond à une augmentation d'environ 42 000 € par rapport au BP 2021 mais ce budget tient compte de l'accompagnement à la prochaine programmation Leader et au contrat local de santé d'une part, à l'embauche d'une cheffe de mission Petite Ville de Demain.
- Montant du budget alloué à la section d'investissement est fixé à **57 038,47 €** ;
- Section de fonctionnement : DEPENSES

011 : Charges à caractère général : 92 529,72 €. La prévision des dépenses demeure globalement identique à celle du BP 2021 et prend en considération les orientations budgétaires actées lors du comité syndical du 21 février dernier.

012 : Charge de personnel : 265 650,00 €. Ce budget est en hausse de 27 000 € et correspond au recrutement d'une chargée de mission Petite Ville de Demain. A noter que cette augmentation du budget est compensée par aide financière de l'Etat à hauteur de 75% du salaire chargé et la contribution des collectivités concernées.

023 : Virement à l'investissement : 43 473,58 €, ce qui correspond au solde du SCoT. Le Président rappelle qu'il faudra terminer le SCoT cette année.

042 : opérations d'ordre entre sections : 1 580,00 € (dotations aux amortissements).

65 : Autres charges : 1 515,00 € (prélèvement à la source, frais de missions, subventions), identique à 2021.

66 : charges financières : 500,00 € (ligne de trésorerie)

- Section de fonctionnement : RECETTES

A noter l'augmentation des contributions de 30 % pour les communes et 50% pour les communautés de communes.

002 : Excédent reporté : 122 262,77 € (études et manifestations non réalisées-compensation du déficit en investissement).

74 : Dotations subventions et participations : 294 024,00 € dont :

7472 : Région : 50 000,00 €

7473 : Département : 27 000,00 €

74741 : Communes groupements : 114 000,00 € (dont 104 000 € contributions + 5 000 € Lamotte-Beuvron et 5 000 € Salbris pour le poste de cheffe de mission Petite Ville de Demain).

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : 62 424,00 € (dont 57 424,00 € + 5 000 € CCSE pour le poste Petite Ville de Demain)

7481 : Attribution versement subventions (LEADER + subventions Région) : 15 000 €

- Section d'investissement : DEPENSES

001 : déficit reporté : 11 038,47 €

20 : Immobilisations incorporelles : 42 000,00 €, correspondant au solde du SCoT.

21 : Immobilisations corporelles : 4000,00 € dont :

2183 : Matériel informatique : 2 000,00€

2051 : Logiciels : 2 000,00 €

- Section d'investissement : RECETTES

001 : Résultat reporté : 0,00 €

021 : Virement du fonctionnement : 43 473,58 €

10 : dotations fonds divers et réserves : 11 985,47 €

1068 : excédent fonctionnement capitalisé : 11 038,47 €

10222 : FCTVA : 947,00 €

28 : amortissement des immobilisations : 1 580,00 €

Le Président soumet au vote l'adoption du budget primitif 2022 du syndicat mixte du Pays.

Délibération Budget Primitif 2022 (n°2022-09) :

Le Président soumet au vote des délégués le budget primitif 2022.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le Président soumet ensuite au vote des membres du comité l'affectation des résultats du compte administratif 2021.

Délibération- Affectation des résultats du CA 2021 (n°2022-10) :

Il est proposé d'affecter les résultats du compte administratif 2021 de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement : + **133 301,24 €**.

Solde d'exécution de la section d'investissement : - **11 038,47 €**

Proposition de report en fonctionnement sur le budget primitif 2022: + **122 262,77 €**, compte tenu du prélèvement de 11 038.47 € à destination du compte 1068 en investissement.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur Alexandre AVRIL, indique qu'il est conscient que la hausse des contributions est importante et rappelle aux élus qu'un groupe de travail sur la révision des règles de calcul des contributions et de modification des statuts sera mis en place prochainement.

Le Président énumère ensuite aux membres du comité les délibérations à voter pour l'année 2022.

3. DÉLIBÉRATIONS COURANTES 2022 :

a- Délibérations concernant le fonctionnement quotidien du syndicat :

Délibération – Adhésions/Cotisations 2022 (n°2022-11) :

Il est proposé au comité syndical d'adhérer pour 2022, comme les années précédentes, au CAUE 41, à l'Observatoire de l'économie et des territoires, à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux (Pays+PETR) ANPP, à l'association A3P (association des Pays et PETR de la Région Centre Val de Loire), au GIP-RECIA, au CNAS et au COS, à la Nouvelle République et au GRAHS (Groupe de Recherche Archéologique et Historique de Sologne).

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

b- Délibérations concernant la coopération décentralisée :

Le Président précise que Jean-Pierre GUEMON, élu référent du Pays pour la coopération décentralisée et lui-même accueilleront la délégation marocaine le mardi 29 mars prochain à la FFE avec le Président de la Région, François Bonneau, dans le cadre du projet partenarial sur le développement du tourisme équestre avec la Région Fès-Meknès.

Délibération - Renouvellement du partenariat du Pays de Grande Sologne pour l'année 2022, dans le cadre de la convention de coopération décentralisée, avec la Région Centre Val de Loire et la Région de Meknès-Fès + autorisation de déplacement au Maroc pour la directrice et les élus désignés par le comité syndical, dans le cadre du partenariat pour le développement du tourisme équestre (n°2022-12) :

Le territoire du Pays de grande Sologne a été désigné territoire référent par le Conseil régional Centre Val de Loire, pour les projets menés dans le cadre du développement du tourisme équestre dans la Région de Fès-Meknès. A ce titre, il est proposé aux membres du comité de renouveler le partenariat avec la Région Centre Val de Loire et la Région Meknès-Fès, afin que le syndicat du Pays apporte son expertise au projet. Les objectifs sont *in fine* d'identifier des circuits touristiques et de les baliser, d'élaborer un diagnostic de territoire et de développer une stratégie de marketing territorial et d'élaboration d'une « marque territoriale » (chef de file : Région Centre). Une délégation marocaine sera reçue le 29 mars prochain par les élus du syndicat mixte à Lamotte-Beuvron. Il est également prévu que les élus référents du Pays et la directrice se rendent à Meknès-Fès en 2022 pour poursuivre sur place les travaux engagés, dans le cadre de la coopération décentralisée. Il rappelle que le Pays a bénéficié d'une subvention de la Région Centre Val de Loire pour financer une partie des voyages.

Le Président soumet au comité l'autorisation de renouveler le partenariat pour 2022 et d'autoriser la directrice et les élus référents à se rendre dans la Région Fès-Meknès.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

c- Demande de subvention Leader pour la gestion du programme 2022 :

Le Président rappelle qu'il s'agit de la dernière année de la programmation pour les projets touristiques, culturels et de valorisation de la Sologne.

Délibération – Demande de subvention au titre du Leader pour le poste de gestionnaire du programme Leader (n°2022-13). La convention FEADER/Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne 2014-2020 prévoyait que le poste mutualisé avec la chambre d'agriculture pour la gestion du programme Leader puisse bénéficier d'une aide financière annuelle au titre de la fiche 19-4 (animation-gestion). La fin d'exécution du programme Leader ayant été repoussée à décembre 2022, il est proposé de demander une subvention Leader pour le financement du poste mutualisé pour 2022, ainsi que pour l'animation du programme réalisée également par le/les agent(s) du Pays.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

4. SANTÉ - ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) A L'ÉCHELLE DU PAYS :

CONTRAT LOCAL DE SANTE GRANDE SOLOGNE : Guillaume GIOT

Les services du Pays accompagnés par Daniel LOMBARDI et Guillaume GIOT ont rencontré l'ARS le 8 mars afin de travailler ensemble à l'élaboration d'un CLS.

Pour information, la Sologne (côté Loir-et-Cher) est jusqu'à présent le seul territoire du département non couvert par un CLS ou un contrat enfance famille (contractualisation avec la CAF).

En Région Centre Val de Loire, 70 % de la population est couverte par un CLS (24 CLS signés ; 6 en cours hors Pays de grande Sologne).

DEFINITION : un contrat local de santé permet de **décliner le Projet Régional de Santé (PRS) en fonction des besoins spécifiques d'un territoire de proximité.** Il est conclu avec l'ARS. Il constitue un cadre juridique et partenarial devant permettre à tous les acteurs impliqués dans la politique de la santé et de la qualité de vie du territoire, **d'agir ensemble, de façon coordonnée, autour d'objectifs prioritaires définis en concertation et répondant à des besoins concrets des communes** du Pays de grande Sologne.

Le CLS porte sur tous les champs de l'ARS et **permet de définir un Projet Local de Santé qui doit améliorer la fluidité des parcours de santé.** Par exemples : la santé mentale ; les maladies chroniques (le territoire connaît un taux de maladies circulatoires (diabète, problème cardio-pneumo...) bien supérieur à celui du Département ; vieillissement ; familles monoparentales, sédentarité ...

Attention, la vocation d'un CLS n'est pas de trouver des médecins (même si des actions peuvent être mises en place), mais de réduire les inégalités sociales de santé. Une part non négligeable de l'état de santé d'un individu est le produit d'inégalités cumulées tout au long de la vie en fonction des conditions de naissance, d'éducation, de travail ou de vieillissement ; mais aussi de la capacité d'accéder à l'information, de la comprendre, de l'évaluer et de la communiquer en matière de santé ; et enfin ; de l'accès aux systèmes mis en place pour faire face à la maladie. Le CLS va travailler sur l'environnement à la santé des individus.

Le CLS combinera des actions ciblées sur l'ensemble de la population (ex : prévention de certains cancers) et des actions différenciées selon les publics (actions d'alimentation dans les écoles...). Après la réunion avec l'ARS et compte tenu des éléments de pré-diagnostic, **le CLS de Grande Sologne pourrait partir sur 4 axes de travail : développer et renforcer la prévention tout au long de la vie (santé mentale, nutrition, dépistage...) ; favoriser l'attractivité du territoire** (quels leviers utiliser sur les professionnels de la santé par exemple ?) ; **promouvoir des actions en faveur de la santé environnementale** (eau ; air...) ; **promouvoir et informer sur l'adaptation de l'habitat à la vie.** Le CLS devra définir des objectifs cohérents pour répondre aux réalités du territoire.

Le CLS permettra de définir des priorités d'actions dans le domaine de la santé. Pour cela il est nécessaire de procéder à un **diagnostic global des besoins** des 25 communes et des 3 EPCI. Ce diagnostic sera pris en charge par l'ARS à hauteur de 10 000 €.

Monsieur Philippe BENGHEZAL, délégué syndical de Selles-Saint-Denis, demande combien de temps dure un CLS. Guillaume GIOT précise qu'un CLS dure 3 à 5 ans.

Une partie de la ressource humaine mobilisée par le projet est éligible à subvention de l'ARS (et peut-être par la Région au titre du CRST ou du prochain programme Leader ?). Une fois définis, les projets du CLS sont considérés comme prioritaires par l'ARS. Il sera également possible de mobiliser des crédits au CRST et au programme Leader si le Pays est lauréat de l'appel à candidature.

Madame CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale, précise que le rôle d'un CLS consiste à animer le territoire en matière de santé (coordination ; actions de communication ; réunion des 4 CPTS du territoire, ...). Pour rappel – CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Le Président soumet au vote des délégués le projet d'élaboration du CLS.

Délibération – Autorisation d'élaboration d'un contrat local de santé + accompagnement à l'élaboration d'un diagnostic de santé du territoire + autorisation pour le Président de solliciter des subventions auprès de l'ARS, de la Région et au titre du prochain programme Leader (n°2022-14).
VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

LABELLISATION DE L'IMDS EN HOPITAL DE PROXIMITE :

Le Président explique que le label « hôpital de proximité » est un dispositif créé par l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn dans le cadre du programme « Ma Santé 2022 » avec 6 objectifs prioritaires : renforcer les liens entre médecine de ville et hôpital, meilleure prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité ; mise en place d'actions en faveur de la promotion de la santé ; permanence des soins ; activités de médecine et consultations spécialisées ; accès à des plateaux techniques.

Les équipes de l'Institut Médical De Sologne (IMDS) sont venues présenter leur projet de labellisation de l'IMDS en hôpital de proximité le 14 mars dernier à la FFE.

Spécialisé en cardiologie, pneumologie, gériatrie, soins médicaux et réadaptation, l'institut médical bénéficie également d'un centre de santé, de radiologie, et d'un laboratoire d'analyses médicales ouverts à tous.

Cette labellisation en « Hôpital de proximité » par l'ARS viendrait concrétiser le projet collectif de territoire porté par les équipes de l'IMDS pour répondre à l'organisation des soins de proximité, et constituerait une des réponses aux besoins en santé de la population, à l'heure où les territoires ruraux rencontrent de plus en plus de difficultés à attirer les professionnels de santé. Labelliser l'Institut Médical De Sologne permettrait aussi de proposer des moyens et des lits supplémentaires en médecine. Pour le moment, l'ARS est réticente à délivrer cette dérogation, car l'IMDS remplit 5 des 6 critères (pas de lits en médecine).

Patrick LUNET, délégué syndical et Maire de Nouan-le-Fuzelier, précise que l'ARS ne veut pas ouvrir de lits supplémentaires en médecine au motif qu'il y en a assez sur le territoire de la Région Centre Val de Loire. Malheureusement, notre territoire en manque beaucoup. Guillaume GIOT, délégué syndical et Maire de Neung-sur-Beuvron, ajoute qu'il s'agit d'un projet d'attractivité pour le CLS, en attirant des internes en médecine par exemple, et permettrait l'accès aux plateaux techniques du site.

Madame CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale, précise que la Région va soutenir cette démarche.

Aussi, le Président propose à l'ensemble des membres du comité syndical de rédiger un courrier du Pays pour soutenir la démarche de l'IMDS et demander une dérogation pour bénéficier de la création de lits en médecine. Il propose également que les communes et communautés de communes du Pays fassent de même dans leurs conseils respectifs. Le Pays pourra envoyer en modèles sa délibération et son courrier aux collectivités qui le souhaitent.

Délibération – Soutien au projet de labellisation de l'IMDS en hôpital de proximité et autorisation du comité syndical d'écrire à l'ARS (n°2022-15).
VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

SOUTIEN AU GDS 41 POUR L'IMPLANTATION DE VETERINAIRES SUR LE TERRITOIRE :

Le Président indique qu'il a reçu récemment Frédéric JAFFRE, Président du Groupement de Défense Sanitaire du Loir-et-Cher (GSD41), et Serge NOUZIERES, directeur. **Il s'agit à la fois d'un problème de santé, de sécurité alimentaire et de préservation des filières agricoles et d'élevage du territoire.**

Pascal BIOULAC a rencontré les représentants du GDS de Loir-et-Cher (groupement de défense sanitaire) le 14 mars dernier. Ceux-ci l'ont alerté sur le manque cruel de vétérinaires ruraux dans notre territoire et en France plus généralement. Il n'y en a plus sur le territoire du Pays, il faut aller à la Ferté Saint Cyr ou à la Ferté Saint Aubin.

En Loir-et-Cher, la situation s'est aggravée en raison de la diminution du nombre d'éleveurs et du fait de la faible rentabilité des déplacements par nombre d'éleveurs.

Beaucoup de vétérinaires sont des femmes (80%) dont le conjoint est cadre supérieur et le territoire n'est pas assez attractif en propositions de travail.

D'autre part, beaucoup de cabinets sont rachetés par des groupes financiers et des fonds de pension qui arrêtent l'activité rurale par la suite, faute de cadre législatif pour endiguer ce phénomène.

Le problème essentiel demeure la gestion des urgences.

Le Président propose aux membres du comité de faire apparaître cette problématique dans le futur CLS (agriculture, sécurité alimentaire, attractivité).

Le Président Pascal BIOULAC propose aux membres du syndicat mixte de soutenir les actions du GDS 41 de la manière suivante : consultation des cabinets de vétérinaires présents sur le territoire ; courrier au Président du Conseil départemental (car la loi DDADUE a réintroduit la possibilité pour le département de financer à nouveau des actions dans le domaine du sanitaire animal); courrier au Président du Conseil régional.

Délibération – Soutien au GDS de Loir-et-Cher pour alerter sur le manque de vétérinaires ruraux dans notre territoire et autorisation d'interpeller les structures concernées (n°2022-16).

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président du Pays et conseiller régional, précise que le groupe d'opposition UDCI (Groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants) a déposé un vœu en séance des 24 et 25 février 2022 du Conseil régional du Centre-Val de Loire Session des 24 et 25 février 2022, interpellant le Président François BONNEAU, pour agir concrètement et immédiatement pour faire face au manque de vétérinaires ruraux. Monsieur Avril indique que le manque de praticiens pénalise les éleveurs mais également les vétérinaires en place dont les conditions de travail se dégradent et font courir un risque de santé animale et de santé publique. Il précise que le groupe UDCI a formulé 3 demandes : s'engager à ce qu'au moins un territoire de la Région Centre-Val de Loire soit candidat à l'appel à manifestation d'intérêt "Le maillage territorial vétérinaire en zones rurales – Diagnostic et plan d'action du territoire", s'engager à mettre en place un groupe de travail composé d'élus, de vétérinaires et d'éleveurs pour trouver des solutions concrètes au manque de vétérinaires dans les zones rurales, et s'engager à demander au Ministère de l'Agriculture de former plus de vétérinaires par année pour lutter durablement contre le manque de vétérinaires soignant les animaux d'élevage. Il précise que ce vœu a été adopté à l'unanimité par les élus du Conseil régional.

5. QUESTIONS DIVERSES :

- **CRST** : Le Président indique aux délégués que le projet de CRST a été déposé auprès du Conseil régional, et qu'il est très important de transmettre dans les meilleurs délais les fonds de dossiers relatifs aux projets inscrits par les communes et communautés de communes, pour permettre leurs instructions par les services régionaux. Le Pays a reçu très peu de réponses. Il est impératif de communiquer ces éléments complémentaires dans les meilleurs délais. Tant que la Région n'aura pas reçu ces éléments, il ne sera pas possible de caler une date de négociation. Un mail de relance va à nouveau être envoyé dans les prochains jours. Il faudra être très réactif.
- **Elaboration d'un projet sportif de territoire à l'échelle du Pays.** Le Président informe les délégués que ce projet est accompagné par le CROS et que le Pays de Grande Sologne est le 1^{er} et le seul Pays de France à le faire. Il précise la composition du COPIL Sportif : Christian Mauchien, Laurence Lassus, Raphaël Jousset, Jean-Christophe Dupont, Stanislas Takougnadi (IMDS-Label Maison Sports Santé), Patrice Doctrinal (VP du CROS), et propose que ce copil soit élargi à 3 représentants élus par communauté de communes. Le Président laisse ensuite la parole à Madame LASSUS, déléguée de la commune de La Ferté Beauharnais et

membre du COPIL sportif. Elle informe les délégués que d'après le diagnostic territorial, le niveau d'équipements sportifs du Pays est correct, avec des disparités néanmoins selon les communautés de communes. La difficulté est d'entretenir l'existant. Elle indique que le diagnostic sera présenté aux clubs du territoire le samedi 30 avril au CRJS de Salbris avec ateliers thématiques pour définir un projet commun et développer le sport pour toute la population : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées....

- **Définition d'une stratégie de communication au Pays.** Le Président informe les élus de l'accueil d'un stagiaire en communication qui sera encadré par deux élus du Pays : Anthony Guichard de Vernou en Sologne et Philippe Benghezal à Selles-Saint-Denis (tous deux travaillant dans les métiers de la communication). Le stagiaire s'appelle Laurent MOUREY, il est en reconversion professionnel.
- **Le Président laisse la parole à Alexandre AVRIL pour faire un compte rendu de la réunion CRTE avec Madame la Sous-Préfète à Romorantin le 10 mars 2022.** Monsieur AVRIL indique que cette réunion a été décevante dans le sens où malgré l'annonce de ce dispositif, il est regrettable de constater qu'aucun moyen supplémentaire n'a été déployé pour les collectivités. La charge de travail a été importante pour le Pays pour élaborer l'ensemble des documents, ce qui a permis d'avoir une vision circulaire des projets et du territoire. Monsieur le Président confirme que cette réunion a été désagréable pour les élus car ils ont eu le sentiment que l'Etat leur demandait de choisir les projets. Les élus ont donné beaucoup de temps pour les dispositifs CRTE et Petites Villes de Demain, les services ont beaucoup travaillé pour finalement ne pas bénéficier de crédits supplémentaires.
- La Pays de Grande Sologne a été choisi pour témoigner à l'ANPP le 29 et 30 septembre prochain à FIGEAC
- **Le Président rappelle aux élus que 2022 est la dernière année pour déposer des projets Leader avant la prochaine programmation.**
- **Monsieur Alexandre AVRIL demande si le Pays a connaissance des travaux d'avancement de la marque « Sologne » ?** Le Président répond qu'il n'a aucune nouvelle non plus et qu'il va adresser un courrier au Président du Département de Loir-et-Cher, car il ne s'est rien passé depuis le départ de l'animatrice de la marque il y a 6 mois. Celle-ci n'a toujours pas été remplacée, aucune action n'a été menée ni réunion entre co-propriétaires.
- **Madame CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale, annonce aux membres du comité que la Région va lancer les Etats généraux de la Jeunesse dans toutes les villes et villages du territoire.** Elle demande aux collectivités du Pays de bien vouloir relayer cette information aux associations locales car la Sologne est touchée par les problématiques de mobilité ou d'accès à la culture. Il faudrait essayer d'organiser une consultation sur notre territoire.

Avant de clôturer la séance, le Président rappelle aux élus la nécessité de signer les registres du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 à l'issue des votes et de la séance de ce mercredi 23 mars (2 signatures pour chaque élu).

Le Président informe les délégués que le prochain comité syndical aura lieu fin mai ou début juin et demande aux délégués si une commune se porte volontaire pour accueillir le prochain comité. Monsieur Jean-Pierre GUEMON, Maire de la Ferté-Beauharnais, se porte volontaire.

Il laisse la parole à Monsieur Jean-Michel DEZELU, maire de Souesmes, qui remercie ses collègues de leur présence et les invite au verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h04.
A Souesmes, le 23 mars 2022.

La Secrétaire de séance,



Catherine LUNEAU

Le Président,



SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Pascal BIOLAC